

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 073-217301167-20250923-42D2025-DE

Département
SAVOIE
Arrondissement
ST JEAN DE MAURIENNE
Canton
ST JEAN DE MAURIENNE

COMMUNE DE FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 42D2025

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

PRESENTS : Bernard COVAREL, maire – Christelle BATAILLER – Pascal DOMPNIER – Stéphane TRUCHET, Sébastien ROSSAT, adjoints – Frédéric FLORES, Nathalie RONCO, Georges BUISSON-RIEUX, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Pascal SIBUE, Aimie PASCHAL, Cécile ELIN – conseillers municipaux

PROCURATION : Fernand AUGERT donner procuration à Georges BUISSON-RIEUX

ABSENTS : --

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 14

⇒ En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14 Procuration : 1

Date de la convocation : 12 septembre 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile ELIN

PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Saint-Alban-des-Villards

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération en date du 4 juillet 2025, la commune de Saint-Alban-des-Villards a adopté son Plan Local d'Urbanisme. En tant que commune voisine, Fontcouverte-La Toussuire a été consultée et a reçu une version numérique complète du dossier. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer conformément à l'article 123-9 du Code de l'urbanisme.

Après examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** aucune observation sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Alban-des-Villards ;
- **EMET** un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Alban-des-Villards.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Secrétaire de séance :
Cécile ELIN



Bernard COVAREL,
Maire

Pour copie conforme

